

Revue de presse IHAB

Principales retombées
dans les médias nationaux
avril 2019 / avril 2020

Relations presse

William Lambert

www.lambertcommunication.com

06 03 90 11 19 / lambertcommunication@gmail.com

www.lambertcommunication.com

CONTACT

Sages-femmes

FOCUS

Maternité labellisée IHAB : pour un partenariat bienveillant entre parents et soignants autour des nouveau-nés



IHAB : UNE DÉMARCHE QUALITÉ INTERNATIONALE DEPUIS 1991

L'IHAB (Initiative Hôpital Ami des Bébé) est un programme international lancé en 1991 par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) et l'UNICEF International alliant qualité des soins et bienveillance autour de la naissance. Toujours d'actualité, l'IHAB s'intègre dans la Stratégie mondiale 2016-2030 pour la santé de la femme, de l'enfant et de l'adolescent.

Ce programme est destiné aux professionnels qui exercent dans les services de maternité et de néonatalogie (publics ou privés).

Il instaure un **partenariat bienveillant entre parents et soignants**, dès la grossesse, au moment de la naissance et en optimisant le travail en réseau.

En France, l'IHAB existe depuis 2000 et est gérée depuis 2011 par l'association d'intérêt général IHAB France. L'IHAB est soutenue par l'UNICEF France et est partenaire de **Santé publique France** qui reconnaît l'IHAB comme acteur de **promotion de la santé périnatale**.

L'IHAB est une **démarche d'amélioration de la qualité recommandée dans le Programme national nutrition santé 2017-2021** et s'intègre dans la **Stratégie Nationale**

de Santé 2018-2022. L'IHAB est valorisée par la Haute Autorité de Santé en tant qu'Évaluation des Pratiques Professionnelles collective pour la certification des maternités.

IHAB : De l'allaitement maternel aux soins centrés sur l'enfant et sa famille

Parfois réduite à la promotion de l'allaitement maternel, l'IHAB va bien au-delà : il s'agit d'un **programme de soins centrés sur l'enfant et sa famille**. L'implication des femmes et la prise en compte de leurs souhaits sont au cœur de ce programme qui renforce la confiance des femmes dans leur capacité à mettre au monde leur bébé et à devenir mère. Observer et respecter les besoins et les rythmes de chaque nouveau-né et de sa mère sont la base de ce programme qui allie bientraitance et sécurité médicale.

IHAB : 12 recommandations de bonnes pratiques en maternité

L'IHAB est un programme structuré en 12 recommandations (<https://bit.ly/2uYvRqE>) dont l'argumentaire scientifique a été actualisé par l'OMS en 2018 (<https://bit.ly/2zDPpCx> et <https://bit.ly/2U8Xac0>).

Les pratiques IHAB pendant le travail et l'accouchement visent à favoriser le lien mère-enfant et un bon démarrage de l'allaitement, selon le souhait respecté des mères. Elles s'intègrent parfaitement dans les recommandations de la HAS de 2017 concernant l'accouchement et l'accueil du nouveau-né et celles de l'OMS de 2018 pour que l'accouchement, via des soins individualisés, soit une expérience positive (<https://bit.ly/2LaDVNO>).

Les recommandations IHAB font écho à certaines recommandations préconisées dans le rapport du Haut Conseil à l'Égalité entre les Femmes et les Hommes de 2018 concernant les actes sexistes durant le suivi gynécologique et obstétrical.

Les autres recommandations IHAB concernent la proximité parents-enfants (jour et nuit), le peau à peau dès la naissance (voie basse et césarienne), l'information factuelle des femmes

enceintes sur l'allaitement maternel pour permettre un choix éclairé, l'accompagnement de l'allaitement et de l'alimentation artificielle. Le travail en réseau, particulièrement avec les sages-femmes libérales, la PMI et les associations et groupes de mères, est primordial pour assurer la continuité des soins lors du retour à domicile. Enfin, le respect du Code OMS (Code international de commercialisation des substituts du lait maternel) permet de protéger les familles des pressions commerciales et les soignants des conflits d'intérêt.

IHAB- programme bénéfique pour tous!

- **pour l'ensemble des nouveau-nés** : il facilite l'adaptation à la vie extra-utérine, encourage la proximité mère-enfant, favorisant l'attachement parents-enfants.
- **pour les parents** : il crée un environnement propice à la constitution des premiers liens et leur permet d'acquérir autonomie et confiance en eux. Les pères sont valorisés et impliqués dans les soins.
- **pour les professionnels de santé**. Ce projet d'équipe, très fédérateur, repose sur une **formation commune des soignants**. La formation, obligatoire, traite, outre des recommandations de l'IHAB, des rythmes et besoins des nouveau-nés et de leurs parents, de l'accompagnement bienveillant des mères (qu'elles allaitent ou qu'elles donnent le biberon), des bases de l'écoute et de la relation d'aide. Dans une démarche IHAB, l'organisation des soins en maternité et en néonatalogie est repensée pour tenir compte des besoins individuels des nouveau-nés et de leurs parents. Le projet IHAB permet de formaliser des pratiques parfois déjà en accord avec l'IHAB, renforce le travail en équipe et la **cohérence** entre professionnels.

Attribution du label IHAB

Lorsque les pratiques en maternité semblent en accord avec les critères OMS, des évaluateurs viennent le vérifier sur site selon une procédure rigoureuse, validée au niveau



international: entretiens avec le personnel soignant et non-soignant, les mères et femmes enceintes, étude des documents écrits, observation dans les services. Les évaluateurs rédigent un rapport détaillé destiné au Comité d'attribution du label réunissant 19 membres (représentants de sociétés savantes françaises de périnatalité dont le Collège National des Sages-Femmes, <https://bit.ly/2GfUQfQ>).

Le label IHAB est accordé pour 4 ans (avec un suivi annuel rigoureux), au terme desquels une nouvelle évaluation a lieu pour s'assurer de la qualité permanente des pratiques.

Etat des lieux

Actuellement, la France compte 38 maternités labellisées IHAB dont 13 avec la néonatalogie labellisée. Les types et tailles des maternités IHAB sont variés : 4 types III (dont un CHU), 5 type IIB, 8 type IIA et 21 type I. **Une naissance sur 6** (123 000 naissances /an) **en France a lieu dans une maternité labellisée IHAB ou dans l'une des 50 en démarche IHAB .**

CONCLUSION: Un intérêt croissant pour l'IHAB existe en France. Santé publique France encourage la diffusion du programme IHAB dans toutes les maternités françaises et d'Outre-Mer.

S'inscrire dans une démarche de labellisation IHAB permet de repenser les pratiques en maternité, de créer un environnement et un accompagnement attentif et rassurant pour les parents en pré, péri et post-natal. Les familles en sortent gagnantes : les femmes se réapproprient la naissance, les besoins des bébés sont respectés, les compétences des parents sont reconnues et valorisées dans un partenariat bienveillant parents-soignants.

Dr Caroline FRANCOIS Coordinatrice médicale IHAB France

Kristina LÖFGREN Coordinatrice nationale IHAB France

coordination@i-hab.fr 06 95 14 96 13 - <http://amis-des-bebes.fr>

toute l'actualité infirmière

Je m'abonne à ActuSoins Magazine

devenir membre

se connecter

[A LA UNE](#)
[PRATIQUES](#)
[AVENIR](#)
[VIE PROFESSIONNELLE](#)
[VIE LIBÉRALE](#)
[EXPERTS](#)
[ACTUSOINS](#)

pub

GAGNEZ 5000€

DE COTISATION

A LA UNE, EN BREF

Label « Hôpital ami des bébés » : la bientraitance érigée en priorité

12 juin 2019 | Emilie LAY | mots clés : ami des bébés, ANPDE, bébé, Bientraitance, Clinique de la Sagesse, Enfant, Enfants, Infirmière, Infirmière puéricultrice, label qualité, Maltraitance, Maternité, néonatalogie, néonatalogie, nouveau-né, peau à peau, prématuré, puéricultrice, Puéricultrices, recommandations nouveau-nés

Pas de commentaire

< 91 PARTAGES

f 89
t 2
in
G+
t

Zoom sur la Clinique de la Sagesse, à Rennes, labellisée « Hôpital ami des bébés » en 2016. Article paru dans le numéro 30 d'ActuSoins, dans le cadre du dossier de "Une" sur la prise en charge des enfants hospitalisés.

HydroClean® advance
Dès le départ, voyez plus grand !
dispositif médical

Rectangulaire 10 x 17 cm Ovale 8 x 14 cm

Des besoins mieux pris en compte donnent des bébés en meilleure santé physique et psychique. C'est cette équation que vise l'« Initiative hôpital ami des bébés » (IHAB). Attribué aux maternités et services de néonatalogie, ce label créé par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et l'Unicef (Fonds des Nations unies pour l'enfance) couronne une prise en charge fondée sur le respect des rythmes biologiques du nouveau-né et de la mère, avec une continuité des soins ante, per et post-nataux.

Doté d'une maternité et d'un service de néonatalogie – 59 lits dont neuf en unité Kangourou (1) –, la clinique de la Sagesse, à Rennes, est labellisée depuis 2016. C'est l'aboutissement de trois ans de travail d'équipe autour des douze recommandations de l'OMS (2).

« Obtenir ce label nécessite des projets stricts, avec une obligation de satisfaire 80 % des recommandations », précise Valérie Fourré, puéricultrice à la Sagesse.

Parmi les conditions exigées, la majeure partie des soignants – puéricultrices, auxiliaires de puériculture, sages-femmes, cadres de santé, pédiatres... – a bénéficié d'une formation de 21 heures par personne, portant sur l'allaitement, les rythmes des bébés, le « peau à peau »... « Cet apport théorique nous aide ensuite à expliquer notre prise en charge aux parents. Ces derniers y adhèrent donc mieux », poursuit Valérie Fourré.

Le peau à peau, un axe majeur

Des groupes de travail pluridisciplinaires ont par ailleurs planché sur chacune des recommandations de l'OMS. Cela a abouti à la rédaction de nouveaux protocoles : sur le peau à peau après une césarienne, l'alimentation du prématuré, les risques d'hypoglycémie chez le bébé...

Axe majeur, le « peau à peau » est dorénavant prévu après tous les accouchements, dans la mesure où la santé de la mère et de l'enfant le permet. « Il doit durer une heure pour être efficace, rappelle Valérie Fourré. Durant ce temps, le bébé n'est ni pesé, ni lavé. On ne fait rien », et cela procure de multiples bénéfices : concernant l'allaitement, la colonisation bactérienne familiale, le risque d'hypothermie chez le bébé... « Il est aussi important pour le lien mère-enfant et réduit donc le risque de dépression post partum et même de maltraitance infantile ultérieure. »

Sur le plan de l'alimentation également, le bébé est nourri dès qu'il s'y montre prêt (lorsqu'il ouvre les yeux, tète son doigt...) et non plus à intervalles horaires déterminés.

Les parents impliqués dans chaque soin

De tels changements ne sont pas allés sans quelques appréhensions. Les parents sont en effet impliqués dans chaque soin. « Prise de sang, perfusion... Cela a été difficile pour certains soignants, qui craignent de faire mal au bébé devant la maman. Mais sa présence – ou celle du père – rassure le bébé, qui est plus détendu. Cela rend le soin moins difficile », remarque Valérie Fourré.

L'équipe a aussi dû calquer son organisation sur les rythmes – éveil/sommeil notamment – mère-bébé. Ainsi le bain, préalablement effectué dans la nursery, est individualisé et pratiqué dans chaque chambre. « Nous restons présents, mais ne faisons plus rien à la place des parents. Chaque soignant a un téléphone dans sa poche et les mères nous appellent. C'est parfois dur car le matin toutes se réveillent un peu en même temps. »

Valable quatre ans, le label HAB incite à perfectionner les projets de service. A Rennes, l'équipe de la Sagesse travaille donc dès cette rentrée à l'amélioration de sa prise en charge, en vue de la revalidation du label en 2020.

Emilie Lay

Je m'abonne à la newsletter

Découvrez le nouveau site **Vital**

TOP Santé

MÉDECINE | BIEN MANGER | MINCEUR | SANTÉ AU NATUREL | BIEN-ÊTRE | BEAUTÉ | AMOUR & SEXO | MAMAN | SÉNIOR | NOS VOYAG

Deux nouvelles maternités labellisées "Ami des bébés"

Partagez sur Facebook  

MOTS-CLÉS

MAMAN

ACCOUCHEMENT

ACCOUCHER AUTREMENT

SANTÉ DE BÉBÉ



PAR MATHILDE RAGOT
LE 13 JUIN 2019 À 13H28

Les services maternités des centres hospitaliers de Maubeuge (59) et de Guingamp (22) viennent d'être certifiés "Ami des bébés", un programme gage de qualité des soins.

À travers le monde, près de 20 000 hôpitaux sont labellisés **"Ami des bébés"**. Ces établissements, qui accueillent des maternités ou des pôles mère-enfant, respectent des critères précis définis par l'Organisation mondiale de la Santé et l'Unicef. Ils favorisent notamment l'allaitement maternel, le "peau contre peau", le lien entre le nouveau-né et la mère... L'objectif ? Respecter le rythme du bébé et de ses parents, en apportant *"un accompagnement individualisé centré sur les besoins du nouveau-né, dans un esprit de partenariat parents-soignants et en protégeant les familles des pressions commerciales"*.

Ce label international, surnommé programme d'Initiative Hôpital Ami des Bébés (IHAB), est encore rarement attribué dans l'Hexagone. Trente-huit hôpitaux, qui assurent environ 7 % des naissances en France, avaient jusqu'alors obtenus la certification. Une liste qui s'est agrandie ce mercredi 12 juin, puisque le comité français d'attribution vient de délivrer le label à deux nouveaux départements : le service **Maternité et Néonatalogie du Centre Hospitalier de Maubeuge (59)**, ainsi que le service **Maternité du Centre Hospitalier de Guingamp (22)**.

PUBLIQUÉ 



L'équipe de la maternité est heureuse de vous annoncer l'obtention du label IHAB !!



QUARANTE SERVICES FRANÇAIS CERTIFIÉS

Le comité, composé de représentants de quinze sociétés savantes et associations, a également revalidé pour une durée de quatre ans la labellisation de six services :

- Maternité du Centre Hospitalier de Cognac (16) ;
- Maternité de la Clinique Rhéna, à Strasbourg (67) ;
- Maternité du Centre Hospitalier d'Arcachon (33) ;
- Maternité du Centre Hospitalier de la Ciotat (13) ;
- Maternité et Néonatalogie de la Clinique Belledonne, à Grenoble (38) ;
- Maternité et Néonatalogie du CHU de Lille (59).

La liste complète des maternités certifiées est répertoriée sur le **site de l'association Initiative Hôpital Ami des bébés (IHAB France)**. La prochaine réunion du comité d'attribution devrait avoir lieu en décembre prochain.

Septembre 2019

Lire en ligne : <https://medzine.fr/belles-histoires/la-maternite-amie-des-bebes/>

BELLES HISTOIRES HAPPY PARENTS

La maternité « amie des bébés »

MedZine • 25 septembre 2019



Pas toujours évident de s'adapter au rythme des nouveau-nés et de leurs parents. C'est pourtant le défi qu'a voulu relever la maternité de l'Hôpital privé Villeneuve d'Ascq (Hauts-de-France) pour obtenir le label IHAB^[1] et devenir l'amie des bébés !

Le label IHAB est un programme international lancé en 1991 par l'OMS^[2] et l'UNICEF^[3] destiné aux professionnels de santé. Il favorise un **accompagnement optimal** des parents et de leur nouveau-né avant, pendant et après sa naissance. La maternité de l'Hôpital privé Villeneuve d'Ascq, qui voit naître plus de 2000 bébés par an, a été la première maternité du groupe Ramsay Santé à devenir, en 2018, amie des bébés : « *L'idée est d'organiser les soins autour des rythmes biologiques du bébé et de sa mère, explique Sylvie Carette, sage-femme cadre à la maternité. C'est le soignant qui s'adapte à leur rythme, et pas l'inverse. Nous sommes dans la bienveillance et souhaitons que les parents puissent être autonomes et acteurs de leur prise en charge.* »

La labellisation IHAB obéit à trois grands principes :

- Une attitude de l'ensemble de l'équipe centrée sur les besoins de la mère et de l'enfant ;
- Un environnement et un accompagnement permettant aux parents de prendre leur place dès la naissance de l'enfant ;
- Un travail en équipe et en réseau pour assurer la continuité des soins avant, pendant et après la naissance.

Pour répondre aux exigences du label, la maternité doit aussi répondre à **12 recommandations**, dont la proximité mère-enfant, la sensibilisation à l'importance du peau à peau, l'information sur les bienfaits de l'allaitement maternel etc. « *Le principe n'est pas d'imposer, mais d'informer au mieux les parents, pour leur permettre de prendre leurs décisions en connaissance de cause* », précise Sylvie Carette.

L'obtention du label IHAB est le fruit d'une **démarche volontaire** de la part des maternités. On compte en France seulement **40 établissements** labellisés « Ami des bébés »^[4]. Un gage d'**autonomie** des familles, pour une naissance apaisée !

Pour plus d'informations : [Maternité de l'Hôpital privé Villeneuve d'Ascq](#), 59650 Villeneuve-d'Ascq

^[1] IHAB : Initiative Hôpital Amis des Bébé.

^[2] OMS : Organisation Mondiale de la Santé.

^[3] UNICEF : Fond des Nations unies pour l'enfance.

^[4] Retrouvez la liste des établissements labellisés 'Amis des bébés' sur amis-des-bebes.fr

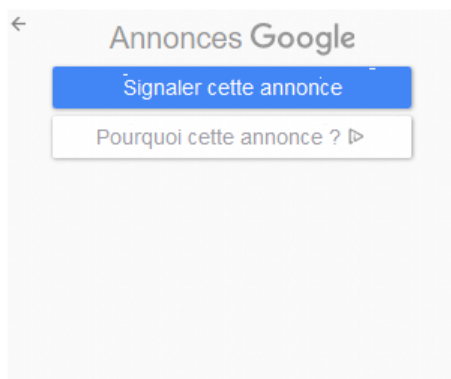
● VENDREDI 18 OCTOBRE 2019 - 11H54

Pour lutter contre les violences obstétricales, le CNGOF crée un label pour les maternités bienveillantes



Lecture 5 min.

« Il faut revoir notre façon d'appréhender la maternité ». Le Collège National des Gynécologues et Obstétriciens Français (CNGOF) lance un label pour les maternités bienveillantes afin de lutter contre les violences obstétricales.



A ce jour, une dizaine de maternités ont déjà obtenu le label, une soixantaine est en cours de labellisation. Rappelons qu'il existe déjà un label garantissant une démarche de bientraitance et de bienveillance dans les maternités, en place depuis 2000, le **label IHAB** qui regroupe 40 maternités françaises.

Sommaire

1. Lutter contre les violences obstétricales
2. 12 critères de labellisation
3. Comment ça marche ?
4. Combien ça coûte ?
5. Certaines associations de patientes dénoncent un label opportuniste

"A la suite de la libération de la parole des femmes, nous devons revoir les façons d'appréhender la maternité." Dans la bouche d'Israël Nisand, chef du pôle de gynécologie obstétrique au CHU de strasbourg et président du CNGOF, ces mots sonnent comme un mea culpa. En 2014, le hastag #Paye ton utérus incitait plus de 7000 femmes à témoigner des violences gynécologiques et obstétricales perpétrées par le personnel soignant. Dans la foulée, la secrétaire d'état à l'égalité homme- femme Marlène Schiappa commandait un rapport au Haut Conseil de l'égalité (HCE), provoquant la colère de la profession l'accusant alors de « gynéco-bashing ».



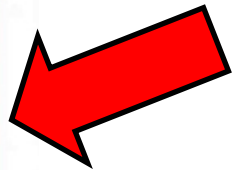
Anne-Marie Curat

*Présidente du Conseil national
de l'ordre des sages-femmes*

« **Ce label a un mérite** : montrer, après deux ans de médiatisation des violences obstétricales en France, que les gynécologues réagissent et souhaitent faire avancer les choses. Par contre, on ne peut que regretter que le CNGOF ait construit son label seul, sans consulter ni les patientes ni les autres instances représentatives des métiers de la naissance.

La plupart des critères du label concernent des pratiques qui devraient être la norme dans toutes les maternités. En ce qui concerne le critère "confort du nouveau-né", qui évoque une "aide à l'allaitement pour les femmes qui le souhaitent" et le "respect des rythmes de sommeil dans l'organisation des soins", il est beaucoup moins ambitieux que le label IHAB (Initiative hôpital ami des bébés) déjà existant. Cette certification exigeante a été mise en place il y a presque trente ans, selon les recommandations de l'OMS.

Reste que le secteur de la périnatalité est en grande souffrance en France. Les professionnel·les ne prennent pas assez de temps avec les patientes, condition sine qua non de bientraitance, et ce, parce que les maternités sont surbookées. Nous réitérons donc notre appel au ministère de la Santé de mener des états généraux de la périnatalité, dont le premier enjeu devrait être de redéfinir les rôles de chacun : les sages-femmes sont intégralement aptes à accompagner la dimension physiologique de l'accouchement, les médecins doivent se concentrer sur la dimension pathologique si elle advient. » ●



**"Le consentement libre
et éclairé des femmes
n'est pas respecté"**

Marie-Hélène Lahaye, juriste et blogueuse féministe

Décembre 2019

Lire en ligne : <https://>

www.topsante.com/maman-et-enfant/accouchement/accoucher-autrement/accouchement-c-est-quoi-un-hopital-ami-des-bebes-37619

Accouchement : c'est quoi un hôpital Ami des bébés ?

Partagez sur Facebook f t p

Faut-il une maison aseptisée comme à l'hôpital ?

OUVRI



Faut-il une maison aseptisée comme à l'hôpital ?

OUVRI

Par Catherine Cordonnier

Le 12 déc 2019 à 14h30 - mis à jour 12 déc 2019 à 15h00

MAMAN ACCOUCHEMENT ACCOUCHEMENT AUTREMENT

3 nouvelles maternités viennent d'obtenir le label "hôpital ami des bébés", ce qui porte à 44 le nombre d'établissements labellisés. Qu'est-ce qu'ils ont de plus que les autres ?

Initié par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et l'Unicef au début des années 90, le label "Ami des bébés" est attribué à des maternités ou à des pôles mère-enfant qui ont en commun une démarche d'accompagnement de la maman et du bébé centrée sur la bienveillance, la bientraitance et le partenariat parents-soignants. Après la naissance, le personnel ne se substitue pas aux parents. "On leur apporte juste un soutien pour leur permettre d'acquiescer peu à peu leur autonomie" expliquait en 2000 Christine Chalandard, puéricultrice à la maternité du centre hospitalier de Lons-le-Saunier, première à avoir été labellisée en France. Des parents qui, dès lors, prennent davantage confiance en eux et ne se retrouvent pas paniqués une fois revenus à la maison.



SUR LE MÊME SUJET
Allaiter après une césarienne : ce qu'il faut savoir

11 MATERNITÉS EN 2010, 44 AUJOURD'HUI

En France, 3 nouvelles maternités viennent d'obtenir ce label :

- La maternité et néonatalogie du Pôle santé Léonard de Vinci de Chambray Les Tours (37) qui enregistre 2300 naissances par/an.
- La maternité et néonatalogie de l'Hôpital Privé Le Bois de Lille (59) qui enregistre 1800 naissances/an.
- La maternité et néonatalogie de la Clinique Pauchet d'Amiens (80) qui enregistre 2100 naissances/an.

La France compte donc désormais 44 hôpitaux labellisés "Ami des bébés", ce qui représente 68 000 naissances (9% du nombre total) par an.

Dans ces hôpitaux, on pratique le "peau à peau" au moins pendant une heure après la naissance, si le bébé n'a pas besoin de soins immédiatement. Ce "peau à peau" sécurisant pour le bébé développe les liens psychoaffectifs entre l'enfant et ses parents, permet la bonne oxygénation du nouveau-né, régularise sa glycémie et maintient sa température corporelle. Ces maternités ont également en commun d'encourager l'allaitement. Les mamans sont accompagnées par un personnel spécialement formé pour éviter de se décourager si les premières tétées ne sont pas faciles. On leur explique comment bien positionner leur bébé au sein, pourquoi le nourrir à la demande, etc. Et à la sortie de la maternité on leur laisse les coordonnées d'associations de soutien à l'allaitement ou de conseillères en lactation à contacter si besoin.

Toutefois, vous pouvez très bien accoucher dans un hôpital Ami des bébés et ne pas allaiter votre enfant. Libre à vous. On vous prodiguera, dans ce cas, des conseils utiles pour apprendre à nourrir votre bébé au biberon en respectant ses rythmes et ses besoins. Dans un hôpital Ami des bébés, on cherche de toutes les manières à installer une proximité entre vous et votre enfant.

OÙ TROUVER UN HÔPITAL AMI DES BÉBÉS ?

La liste des maternités labellisées est répertoriée sur [le site de l'association](#) initiative hôpital Ami des bébés (ihab France).

Les maternités amies des bébés

Les maternités dites « amies des bébés » doivent répondre à une charte très précise de critères visant à favoriser l'allaitement maternel et la relation entre maman et bébé. Un label international encore rarement attribué en France.



Sommaire

1. Le label IHAB, qu'est-ce que c'est ?
2. Maternité amie des bébé : 12 conditions pour obtenir le label
3. La France à la traîne ?
4. Les maternités labellisées en France
5. Le mouvement de concentration hospitalière, chance ou danger pour le label ?

En décembre 2019, 44 établissements, services publics ou privés, sont aujourd'hui labellisés, « Amis des Bébé » ce qui représente environ 9 % des naissances en France. Parmi eux : le Pôle Mère-Enfant du CHU Lons le Saunier (Jura); la maternité du CHU d'Arcachon (Gironde); La maternité des Bluets (Paris). En savoir plus : [la liste complète des maternités amies des bébés](#).

A savoir : toutes ces maternités dépendent néanmoins d'un label un peu différent du label international. En effet, celui-ci exige le respect non seulement des dix conditions citées ci-dessus, mais est aussi réservé aux établissements éliminant la promotion et la fourniture de substituts du lait maternel, de biberons et de tétines et qui enregistrent un taux d'allaitement maternel exclusif, de la naissance à la sortie de maternité, d'au moins 75 %. **Le label français n'exige quant à lui pas de taux minimum d'allaitement maternel.** Celui-ci devra néanmoins être en progression par rapport aux années antérieures, et supérieur à la moyenne du département. De plus, il est demandé aux professionnels un travail en réseau en dehors de l'établissement (PMI, médecins, sages-femmes libérales...).

Lire aussi : [Allaitement : les mères sont-elles sous pression ?](#)

le label IHAB, qu'est-ce que c'est ?

L'appellation « maternité amie des bébés » est un label lancé en 1992 à l'initiative de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). On le trouve également sous le sigle **IHAB (Initiative hôpital ami des bébés)**. Ce label est attribué pour une durée de quatre ans aux maternités labellisées et révalidé à la fin de ces quatre années, si l'établissement remplit toujours les critères d'attribution. Il est principalement tourné vers le soutien et le respect de l'**allaitement maternel**. Il incite les maternités à dispenser des informations et un accompagnement de qualité aux parents pour protéger le lien entre mère et enfant, en respectant les besoins et les rythmes naturels du nouveau-né, ainsi qu'à promouvoir l'allaitement maternel.

Maternité amie des bébé : 12 conditions pour obtenir le label

Pour obtenir le label, l'hôpital ou la clinique doit satisfaire à des critères précis de qualité, définis en 1989 dans une déclaration conjointe OMS/Unicef.

- Adopter une **politique d'allaitement maternel** formulée par écrit
- Donner à tous les membres du personnel soignant les compétences nécessaires pour mettre en œuvre cette politique
- Informer toutes les femmes enceintes des avantages de l'allaitement maternel
- Laisser le **bébé en peau à peau** pendant au moins 1 heure et encourager la mère à allaiter quand le bébé est prêt
- Indiquer aux mères comment pratiquer l'allaitement au sein et entretenir la lactation, même si elles se trouvent séparées de leur nourrisson
- Ne donner aux nouveau-nés ni aliment, ni boisson autres que le lait maternel, sauf indication médicale
- Laisser l'enfant avec sa mère 24 h sur 24
- Encourager l'allaitement au sein à la demande de l'enfant
- Ne donner aux enfants nourris au sein aucune tétine artificielle ou sucette
- Encourager la constitution d'associations de soutien à l'allaitement maternel et leur adresser les mères dès leur sortie de l'hôpital ou de la clinique
- Protéger les familles des pressions commerciales en respectant le Code international de commercialisation des substituts du lait maternel.
- **Pendant le travail et l'accouchement, adopter des pratiques susceptibles de favoriser le lien mère-enfant** et un bon démarrage de l'allaitement.

→ A lire aussi : [5 questions essentielles pour bien choisir sa maternité](#)

La France à la traîne ?

Dans 150 pays, on compte près de 20 000 hôpitaux « amis des bébés », dont environ 700 en Europe. Avec, dans certains pays à la pointe, comme la Suède, 100 % des maternités certifiées ! Mais en la matière, l'Occident n'est pas le mieux placé : les pays industrialisés ne comptent en effet que pour 15 % du nombre total d'IHAB dans le monde. Par comparaison, en Namibie, Côte d'Ivoire, Érythrée, Iran, Oman, Tunisie, Syrie ou Comores, plus de 90 % des maternités sont « amies des bébés ». Le bonnet d'âne revient à la France compte encore peu de maternités labellisées.

Les maternités labellisées en France

Le mouvement de concentration hospitalière, chance ou danger pour le label ?

Il faut espérer que les efforts se poursuivent dans l'Hexagone pour l'obtention du précieux label, gage de qualité des soins et de respect des mamans et des bébés. La formation des équipes semble un atout majeur dans cette réussite. En espérant que le mouvement actuel de concentration hospitalière ne soit pas un frein à ce développement.

DÉPÊCHE DU 13/01/2020

Labellisation des maternités: IHAB fête ses 20 ans, Maternys monte rapidement en puissance

Mots-clés : #gynéco #établissements de santé #obstétrique-périnatalité #qualité-sécurité des soins #maltraitance-bienveillance #patients-usagers #pédiatrie #sociétés savantes #hôpital #clinique #Espic #CHU-CHR #investissement

(Par Carole DEBRAY et Maryannick LE BRIS)

PARIS, 13 janvier 2020 (APMnews) - Alors que le label Initiative hôpital ami des bébés (IHAB) fête ses 20 ans en France, avec 44 maternités labellisées à ce jour, le label Maternys, lancé en septembre 2019 par le Collège des gynécologues et obstétriciens français (CNGOF), s'implante rapidement avec déjà 11 maternités labellisées et plus de 60 en cours de labellisation, autour de la bientraitance et de la bienveillance.

Les deux labels se rejoignent sur les principes de confort du nouveau-né, d'autonomie des patientes, de possibilité d'accouchement et d'analgésie démedicalisés. S'ils peuvent paraître concurrents, ils sont aussi perçus comme complémentaires (cf [dépêche du 13/01/2020 à 06:01](#)). Mais les deux processus de labellisation sont très différents. Les représentants des deux labels, interrogés par APMnews, ont eux-mêmes une vision différente de leur place respective.

Lancé en 1991 par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et l'Unicef, le programme international IHAB a été décliné en France à partir de 2000. Initialement destiné à promouvoir et accompagner l'allaitement maternel, il a été adapté en France et cible plus largement un accompagnement individualisé, y compris des mères faisant le choix de ne pas allaiter, centré sur les besoins et rythmes du nouveau-né et de sa mère (cf [dépêche du 17/01/2019 à 16:45](#)).

Cinq maternités ont été nouvellement labellisées IHAB en 2019, et 11 ont été relabellisées (le label étant délivré pour 4 ans), portant à 44 le nombre de maternités labellisées, représentant 68.000 naissances par an, soit environ 9% du total des naissances, indique l'IHAB dans un communiqué. Les labels seront remis officiellement lundi lors d'une cérémonie à Paris.

En réaction à la polémique sur les violences obstétricales en 2017, le CNGOF a décidé de créer de son côté le label Maternys, centré sur la bientraitance des femmes, ciblant la transparence, la qualité et l'amélioration des pratiques (cf [dépêche du 30/11/2017 à 19:19](#) et [dépêche du 17/10/2019 à 18:16](#)).

Au 10 janvier, 11 maternités étaient labellisées Maternys, et une soixantaine sont engagées dans le processus depuis le lancement du label mi-octobre, a précisé le CNGOF à APMnews vendredi.

Nouvelles maternités labellisées IHAB en 2019	Maternités labellisées Maternys
CH Sambre Avesnois (Maubeuge)	CH Sambre Avesnois (Maubeuge)
CH de Guingamp	Polyclinique de l'Atlantique (Saint-Herblain)
Pôle santé Léonard de Vinci (Chambray-Lès-Tours)	CH des Quatre villes (Saint-Cloud)

Hôpital privé Le Bois (Lille)	Clinique Sainte-Thérèse (Paris)
Clinique Pauchet (Amiens)	CH du Belvédère (Rouen)
	Clinique Mathilde (Rouen)
	CH de Fougères
	CH de Morlaix
	CH de Vichy
	CH Sud-Gironde (Langon)
	CH de Compiègne

Le label [IHAB](#) repose sur 3 principes et 12 recommandations, axées sur la formation du personnel, l'organisation des soins et le soutien parental. La promotion de l'allaitement maternel tient une grande place (5 recommandations sur 12) ainsi que l'établissement du lien mère-enfant. L'état d'esprit affiché est celui de "soins centrés sur le nouveau-né et ses parents, dans un partenariat bienveillant entre parents et soignants". Un esprit d'équipe et de réseau qui assure la continuité des soins fait également partie des principes.

Le label IHAB est décerné en France aux équipes qui: mettent en oeuvre les 12 recommandations de l'OMS, dans l'esprit des trois principes; ont mis en place un système de recueil des statistiques sur l'alimentation des nouveau-nés; analysent l'évolution de leurs statistiques, de leurs taux de compléments et d'arrêt d'allaitement maternel pour orienter leur politique et adapter leurs actions dans le service; ont mis en place un travail en réseau avec des liens et actions en dehors de l'établissement, afin d'assurer de façon optimale l'information prénatale et le suivi post-natal.

Un formulaire d'auto-évaluation est à remplir au départ, pour les 12 recommandations, avec plusieurs questions détaillées pour chaque recommandation. Les réponses possibles sont "oui, non, en cours". La dernière recommandation concerne spécifiquement le travail et l'accouchement.

La suite de l'engagement dans le processus implique un accompagnement par les équipes d'IHAB, ponctué par une visite sur place des évaluateurs pendant 3 à 5 jours. Le processus prend 3 à 4 ans.

Le label [Maternys](#) repose sur 12 critères à remplir, sur la transparence, la prise en charge et l'accompagnement, pendant la grossesse et l'accouchement. Ils sont assortis d'une évaluation de la qualité de la prise en charge par les patientes.

"Les maternités labellisées s'engagent à mener une action commune et partagée avec le CNGOF, afin de mettre en place des améliorations progressives, basées sur les évaluations des femmes", et s'engagent à "mettre la bientraitance des femmes au centre de leurs préoccupations", écrit le CNGOF.

Le 1er critère porte sur l'affichage des indicateurs (taux d'épisiotomie, de césarienne et d'extraction instrumentale), mis en regard des taux nationaux. Le 2e implique l'adhésion à la plateforme Maternys d'information des patientes, faite par des professionnels, à partir des recommandations du CNGOF. Cette plateforme est destinée à délivrer des informations, sous forme de modules de vidéos, tout au long de la grossesse, prescrits par le médecin, et à permettre une évaluation par les femmes de la qualité de leur prise en charge.

Le label est attribué sur dossier, pour 1 an.

Les deux labels ont un coût. Celui de la labellisation IHAB, selon les estimations pour 2020 disponibles sur le site de l'association, en fonction du type et du niveau d'activité de la maternité, est d'entre

10.612 € et 27.161 € (pour une maternité de type 3 réalisant plus de 5.000 accouchements par an). Ce coût inclut l'évaluation dans le cadre de la labellisation IHAB, plus le coût de l'adhésion à l'association (2.800 €).

Pour le label Maternys, même s'il est présenté comme gratuit, il s'accompagne de l'acquisition de l'application pour les patientes, pour laquelle il est demandé à l'établissement demandeur 5 € par patiente. Pour une maternité de 5.000 accouchements par an, cela représente 25.000 € par an consacrés à un outil d'information des patientes et d'évaluation par les patientes, note-t-on.

De la place pour deux labels?

Interrogés par APMnews sur leur point de vue respectif de l'autre label, le Dr Caroline François, coordinatrice médicale d'IHAB France, et le Pr Israël Nisand, président du CNGOF, ont une vision opposée.

"Sur le principe, IHAB est favorable à l'arrivée de nouvelles démarches en faveur de la bientraitance", a déclaré Caroline François à APMnews jeudi.

Mais si l'objectif est commun, elle a souligné les différences entre les deux labels, insistant sur l'aspect international d'IHAB, et sur la grande rigueur de la démarche qualité pour obtenir ce label. "Il peut sembler qu'il y ait peu de maternités labellisées, mais cela prend plusieurs années pour obtenir le label. Actuellement 1 maternité sur 6 [sur le territoire] est en démarche [de labellisation]".

"Cela prend environ 4 ans pour y arriver. Les critères OMS ont été réactualisés en 2018, et il y a un partenariat avec Santé publique France depuis 2017. IHAB est en outre mis en avant dans l'évaluation des pratiques."

Le programme "a été clairement élargi à toutes les mères, y compris celles faisant le choix de donner le biberon. [...] Les équipes en démarche se sont intéressées à la manière dont on prend en charge ces mères, et à changer leur manière de les aborder".

Les profils des maternités labellisées IHAB sont variés. "On a autant de privées que de publiques, la proportion de privées augmente". Quatre maternités de type III sont labellisées, dont 1 seul CHU, celui de Lille, ainsi que 6 maternités de type IIB et 11 de type IIA.

Interrogée sur la quasi-absence de CHU parmi les maternités labellisées IHAB, Caroline François a fait savoir que "deux autres CHU se sont engagés officiellement dans la démarche en 2019", en signant la déclaration de mise en route officielle, et 5 autres ont fait part de leur intérêt pour la démarche et devraient signer une déclaration de mise en route.

"Il faut une volonté de la direction. Cela redonne un sens au projet soignant [...]. A Lille, il y avait 800 professionnels à former pour changer les pratiques!" a-t-elle souligné. "Il n'y a pas la même exigence de formation sur les pratiques professionnelles dans Maternys", a-t-elle estimé.

Elle a considéré toutefois que "quand on travaille autour de la bienveillance et de la bientraitance, il y a un intérêt à travailler ensemble". "Il est possible pour une maternité d'avoir les deux labels, car les critères sont différents et les objectifs se rejoignent". Maternys ne remplacera toutefois pas IHAB selon elle, "dans la mesure où le champ d'action n'est pas le même et la procédure d'évaluation différente".

A l'opposé, le Pr Nisand prédit un avenir peu radieux pour IHAB.

"Le label IHAB a 30 maternités [sic] et se bat pour l'allaitement maternel. On estime que l'allaitement maternel fait partie des décisions de la femme et qu'en aucun cas on peut aller regarder le pourcentage d'allaitement maternel pour forcer les femmes. Il est fait par une association américaine, la Leche League, qui mesure régulièrement le taux d'allaitement, ce qui fait que les personnels qui travaillent

dans les maternités contraignent de plus en plus les femmes à allaiter. Je ne peux pas être d'accord. Au collège, personne n'est d'accord avec ça. On estime qu'il faut aider massivement une femme qui a envie d'allaiter, lui expliquer les avantages de l'allaitement, après elle décide et on suit son choix", a-t-il déclaré à APMnews mercredi.

Selon lui, le label IHAB concerne essentiellement le nouveau-né. "Il y a 80 items pour les bébés. Moi [pour le label Maternys] j'ai pris les items principaux qui sont 'aide à l'allaitement', 'on ne réveille pas le bébé pour lui donner à manger', 'on respecte ses biorythmes'. Au fur et à mesure je vais ajouter d'autres items pour les bébés. Le label IHAB risque de devenir un peu superflu", a-t-il estimé.

Les deux "n'ont en commun que le mot label", a-t-il ajouté. Solliciter les deux pour une maternité n'est "pas contradictoire". "Le label CNGOF est un label français pour les femmes de France, le label IHAB est un label américain pour la Leche League", a-t-il martelé.

Si l'octroi du label se fait sur dossier, il a insisté sur le fait que "le contrôle se fait avec la vérification sur l'application. Le comité éditorial reçoit les états (tableaux de statistiques pour chaque maternité) et regarde qui est hors des clous ou pas (selon les indicateurs et les retours des patientes)". Si la réponse à un critère s'écarte trop des clous (par exemple moins de 90% des patientes ont revu le praticien ayant fait la césarienne en urgence avant la sortie), "on retourne vers le chef de service, et on remesure 6 mois plus tard. Si ça n'a pas changé on dira 'ça ne va pas'".

Et ce contrôle peut se faire plus fréquemment, une fois par mois par exemple, pour une maternité qui n'irait pas.

Les maternités de plusieurs CHU sont en cours de labellisation Maternys, selon le site internet du CNGOF. Mais "pas mal de CHU, notamment de Paris, nous disent dans l'oreille 'on n'a pas envie qu'on sache ce qui se passe chez nous. Les associations de patientes sont contre donc on ne le fera pas'. Cela sert de prétexte pour des médecins qui n'ont pas de bonne raison de ne pas prendre le label", a confié le Pr Nisand à APMnews.

cd-mlb/cd/hc/APMnews

[CD2Q3QM3J]

POLSAN - ETABLISSEMENTS GYNECO-REPRO-UROLOGIE ENQUÊTE

Aucune des informations contenues sur ce site internet ne peut être reproduite ou rediffusée sans le consentement écrit et préalable d'APM International. Les informations et données APM sont la propriété d'APM International.

©1989-2020 APM International -

<https://www.apmnews.com/depeche/65/345820/labellisation-des-maternites-ihab-fete-ses-20-ans--maternys-monte-rapidement-en-puissance>

DÉPÊCHE DU 13/01/2020

IHAB ou Maternys, les labels de bientraitance vus par les maternités labellisées

Mots-clés : #gynéco #établissements de santé #obstétrique-périnatalité #qualité-sécurité des soins #patients-usagers #hôpital #Espic #CHU-CHR #investissement #maltraitance-bienveillance #pédiatrie #Hauts-de-France #Île-de-France

(Par Carole DEBRAY et Maryannick LE BRIS)

PARIS, 13 janvier 2020 (APMnews) - Des maternités labellisées Hôpital ami des bébés (IHAB) ou Maternys (label du Collège national des gynécologues et obstétriciens français, CNGOF), autour de la bientraitance et la bienveillance, ont expliqué à APMnews leur démarche et leur point de vue sur les deux labels.

S'ils ont un objectif commun, la bientraitance et la bienveillance envers les patients, les deux labels ne sont pas perçus de la même façon, par ceux qui les promeuvent (cf [dépêche du 13/01/2020 à 06:00](#)) aussi bien que par ceux qui les demandent.

A la maternité du **CH Sambre-Avesnois** (Maubeuge, Nord), on a opté pour les deux labels. Celui de l'IHAB -attribué pour 4 ans- a été obtenu en juin 2019, et Maternys -contrôlé chaque année- en octobre 2019.

"Nous avons d'abord décidé de travailler sur le label IHAB depuis 2016. Maternys n'existait pas encore. La démarche s'est déroulée sur 3 ans. On avait déjà une part du travail fait par les équipes sur la bientraitance et la physiologie. On voulait changer nos pratiques, travailler sur une autre vision du soin, qui n'est pas que physique", a déclaré à APMnews Pascale Roux, sage-femme coordinatrice.

"En parallèle est apparu Maternys. C'est une complémentarité pour nous", en particulier sur "la démarche d'information, le consentement, la personnalisation de la démarche de la naissance". "On s'est dit pourquoi pas le demander, afin de bien nous positionner dans une démarche qualité. On travaille depuis longtemps sur les recommandations du CNGOF, et on avait de très bons indicateurs (taux d'épisiotomie, de césarienne...)"

Pascale Roux relève "des choses communes" dans les deux labels. "Pour Maternys, en plus, c'est très ciblé sur l'information/consentement pendant la grossesse, et il y a la plateforme qu'on a trouvée très pertinente: ce sont de bonnes informations pour les patientes, faites par des professionnels, c'est plus exhaustif que ce qu'on avait fait nous-mêmes." Les patientes ne vont pas toutes sur la plateforme car il faut un accès internet ou un smartphone, mais elles sont partantes, a-t-elle souligné.

"La labellisation Maternys a été très rapide car les items étaient validés ou verts. Le projet a été envoyé en septembre, le label obtenu fin octobre, sur dossier." La remise officielle aura lieu le 28 février, a précisé Pascale Roux. "Le label est obtenu sur dossier. C'est aussi une histoire de confiance. Tous les ans, on doit envoyer le tableau de bord avec les chiffres (indicateurs)." "Les patientes peuvent aussi répondre à un questionnaire sur leur prise en charge."

"Les deux labels se ressemblent. Maternys est plus sur l'avant, la grossesse, l'accouchement" et appuie davantage sur l'information et le consentement, estime-t-elle.

Les indicateurs IHAB sur l'allaitement maternel "sont très poussés". "Les autres items se recoupent: pratiques physiologiques, césarienne, extractions instrumentales..." Les indicateurs d'hospitalisation (satisfaction) sont également plus marqués dans IHAB, a-t-elle noté.

"Moi, je vois un intérêt sur ces deux labels. Peut-être vont-ils se regrouper? Je trouve que le fait d'avoir IHAB amène à Maternys." En outre, "sur l'aspect médico-légal, l'information est très importante. Le fait de pouvoir proposer la plateforme, ça nous protège aussi du fait que la patiente a été bien informée. C'est un aspect important pour nous."

"Les deux sont basés sur la bientraitance, la bienveillance. Ce qui est important pour nous, c'est de personnaliser les suivis de grossesse, l'accouchement et la suite. L'importance du projet de naissance, de la filière physiologique (mise en place en janvier 2018 chez nous) se retrouvent dans les deux labels."

Le coût de la plateforme Maternys (tarifé 5 € par patiente par le CNGOF) "est pris en charge par notre pôle, c'est notre choix, un projet de service pour améliorer la prise en charge. On paie au nombre de bébés. Tous les ans cela sera différent". "Pour IHAB, c'est plus cher, c'est en fonction du niveau (IIB) et au nombre de bébés."

A la question "le coût d'IHAB se justifie-t-il", Pascale Roux a répondu que "les médecins se sont posé la question. On s'est dit, si on ne va pas jusqu'au bout de la démarche, on va payer. Peut-être n'aurait-on pas été aussi vite et à ce point, et dans une amélioration des pratiques qui continue. Si on n'avait pas eu la pression financière, on n'aurait peut-être pas été dans la même démarche. Vu la satisfaction des patientes, des professionnels qui ont changé totalement leur vision du soin, c'est un moteur. Si on ne fait pas l'évaluation, il faut un cadre du tonnerre. Ça s'essouffle vite."

"Au final, c'est du bon sens. On a beaucoup médicalisé à un moment. On en revient à des choses basiques, à mettre la patiente en première ligne", tout en conservant la sécurité. "Pour moi, ces deux labels ont fédéré énormément les équipes. L'esprit d'équipe a été boosté", a-t-elle conclu.

Exigence et approfondissement

A Paris, la **maternité des Bluets** a été relabellisée IHAB en 2019. Sa première labellisation remonte à 2008 et elle a été renouvelée à plusieurs reprises, jusqu'en 2017 où la maternité a perdu le label, après que la Haute autorité de santé (HAS) a prononcé sa non-certification à l'issue d'une première visite en mai 2016 (cf [dépêche du 27/09/2016 à 11:43](#)). La maternité a finalement été certifiée en 2018, condition nécessaire à l'obtention et la conservation du label IHAB.

"Nous avons dû passer une visite comme si c'était notre première labellisation. Cela montre l'exigence" de la labellisation IHAB, a souligné le Dr Florence Minier, pédiatre aux Bluets, à APMnews.

"Nous avons pris connaissance de Maternys. C'est assez proche d'IHAB, tout en étant différent. L'IHAB va un peu plus au fond des choses, mais les principes sont assez similaires: respect des patients, bienveillance, information claire, soutenir, écouter". Mais l'IHAB "prend du temps, il y a beaucoup de formations" à faire.

Sur le critère de l'entretien prénatal précoce, par exemple, qui figure dans les deux labels, dans l'IHAB "il n'est pas seulement là, il doit répondre à un cahier des charges". Une charte reprenant les 12 recommandations et les 3 principes de l'IHAB doit en outre être visible partout dans l'hôpital.

Si la maternité n'a pas encore pris de décision concernant la labellisation Maternys, le Dr Minier estime que les deux labels peuvent être complémentaires, mais se dit "un peu gênée" par la plateforme

d'information Maternys. L'obtention du label doit s'accompagner de l'acquisition de l'application pour les patientes, à raison de 5 € par patiente, rappelle-t-on.

Pour le Dr Minier, le face-à-face avec la patiente est important. "Je peux dire 10 fois la même chose à des parents, je n'aurai pas les mêmes réactions ni les mêmes réponses", explique-t-elle. "J'attends un retour de la patiente. Si ce n'est pas possible, ça m'embête." Il y a en outre, dans le face-à-face, "des intonations, des regards qui sont importants. Je pense qu'il y a des choses qui n'ont l'air de rien, mais qui génèrent de l'angoisse."

Il ne faut pas forcément uniformiser l'information, selon elle, et il sera important d'avoir un retour des patientes sur l'utilisation de cette plateforme.

Dynamique d'amélioration des pratiques

Au **CHU de Lille**, le label IHAB, obtenu en 2015 et renouvelé en 2019, reflète "un état d'esprit d'une équipe", que l'on "ressent très fort, même dans un CHU", a témoigné le Dr Béatrice Mestdagh, pédiatre en maternité, interrogée par APMnews. "Il faut adapter le soin en se mettant à la place de l'enfant. On ne le sent pas trop avec Maternys."

En outre, l'évaluation pour IHAB "se fait en interrogeant les soignants. Toute l'équipe est évaluée, et on paie pour être évalué. Il y a un suivi avant le label, et tous les ans on nous demande nos chiffres (péridurales, nombre de naissances, césariennes). C'est bienveillant, on nous demande de réfléchir, c'est vraiment une dynamique", a-t-elle souligné.

La plateforme d'information accompagnant le label Maternys la "gêne un peu" également, d'autant que l'hôpital Jeanne-de-Flandre, qui abrite la maternité, met déjà à disposition dans ses salles de consultation et dans les chambres de suites de couches et la salle de naissance, des films informatifs, sur internet et "faits par nous-mêmes".

Néanmoins, "je pense qu'il ne faut pas faire la guerre. [...] Ce n'est pas incompatible de faire les deux". L'équipe s'est penchée sur Maternys, mais "nous avons décidé de ne pas nous lancer dans [c]e label [...] du fait de multiples projets en cours", a déclaré à APMnews le Dr Charles Garabedian, référent Maternys à la maternité Jeanne de Flandre.

Maternys pour "ne pas se disperser"

Au **CH des Quatre Villes** (Saint-Cloud, Hauts-de-Seine), la maternité a reçu mercredi son label Maternys (cf [dépêche du 09/01/2020 à 15:30](#)).

"C'est un travail de plusieurs années qui a réussi à faire de la maternité une des maternités réputées pour leur bientraitance [...]. L'ensemble de ce que j'ai vu dans cette maternité confirme et montre que vous êtes tous préoccupés de faire en sorte que les femmes qui passent par cette épreuve de la grossesse et de l'accouchement s'en sortent le mieux possible", a déclaré le Pr Israël Nisand, président du CNGOF, lors de la remise du label mercredi.

"Depuis des années je me bats pour l'humanisation de la maternité, dans le sens large du terme, que ce soit à Sèvres ou Saint Cloud. Un point me tient spécialement à coeur, c'est la place de l'accompagnant, j'admettrais volontiers qu'il puisse y avoir deux personnes dans la salle de naissance", a poursuivi le Dr Joëlle Belaisch-Allart, responsable du pôle femme-enfant.

"C'est nous qui l'avons sollicité, bien sûr qu'on va être contrôlés, là c'est sur mes déclarations, j'ai dit qu'on répondait à tous les points. [...] La seule façon pour progresser est de savoir ce que pensent les gens" a-t-elle ajouté, faisant référence à l'évaluation par les patientes elles-mêmes de leur prise en

"Les deux labels se ressemblent. Maternys est plus sur l'avant, la grossesse, l'accouchement" et appuie davantage sur l'information et le consentement, estime-t-elle.

Les indicateurs IHAB sur l'allaitement maternel "sont très poussés". "Les autres items se recoupent: pratiques physiologiques, césarienne, extractions instrumentales..." Les indicateurs d'hospitalisation (satisfaction) sont également plus marqués dans IHAB, a-t-elle noté.

"Moi, je vois un intérêt sur ces deux labels. Peut-être vont-ils se regrouper? Je trouve que le fait d'avoir IHAB amène à Maternys." En outre, "sur l'aspect médico-légal, l'information est très importante. Le fait de pouvoir proposer la plateforme, ça nous protège aussi du fait que la patiente a été bien informée. C'est un aspect important pour nous."

"Les deux sont basés sur la bientraitance, la bienveillance. Ce qui est important pour nous, c'est de personnaliser les suivis de grossesse, l'accouchement et la suite. L'importance du projet de naissance, de la filière physiologique (mise en place en janvier 2018 chez nous) se retrouvent dans les deux labels."

Le coût de la plateforme Maternys (tarifé 5 € par patiente par le CNGOF) "est pris en charge par notre pôle, c'est notre choix, un projet de service pour améliorer la prise en charge. On paie au nombre de bébés. Tous les ans cela sera différent". "Pour IHAB, c'est plus cher, c'est en fonction du niveau (IIB) et au nombre de bébés."

A la question "le coût d'IHAB se justifie-t-il", Pascale Roux a répondu que "les médecins se sont posé la question. On s'est dit, si on ne va pas jusqu'au bout de la démarche, on va payer. Peut-être n'aurait-on pas été aussi vite et à ce point, et dans une amélioration des pratiques qui continue. Si on n'avait pas eu la pression financière, on n'aurait peut-être pas été dans la même démarche. Vu la satisfaction des patientes, des professionnels qui ont changé totalement leur vision du soin, c'est un moteur. Si on ne fait pas l'évaluation, il faut un cadre du tonnerre. Ça s'essouffle vite."

"Au final, c'est du bon sens. On a beaucoup médicalisé à un moment. On en revient à des choses basiques, à mettre la patiente en première ligne", tout en conservant la sécurité. "Pour moi, ces deux labels ont fédéré énormément les équipes. L'esprit d'équipe a été boosté", a-t-elle conclu.

Exigence et approfondissement

A Paris, la **maternité des Bluets** a été relabellisée IHAB en 2019. Sa première labellisation remonte à 2008 et elle a été renouvelée à plusieurs reprises, jusqu'en 2017 où la maternité a perdu le label, après que la Haute autorité de santé (HAS) a prononcé sa non-certification à l'issue d'une première visite en mai 2016 (cf [dépêche du 27/09/2016 à 11:43](#)). La maternité a finalement été certifiée en 2018, condition nécessaire à l'obtention et la conservation du label IHAB.

"Nous avons dû passer une visite comme si c'était notre première labellisation. Cela montre l'exigence" de la labellisation IHAB, a souligné le Dr Florence Minier, pédiatre aux Bluets, à APMnews.

"Nous avons pris connaissance de Maternys. C'est assez proche d'IHAB, tout en étant différent. L'IHAB va un peu plus au fond des choses, mais les principes sont assez similaires: respect des patients, bienveillance, information claire, soutenir, écouter". Mais l'IHAB "prend du temps, il y a beaucoup de formations" à faire.

Sur le critère de l'entretien prénatal précoce, par exemple, qui figure dans les deux labels, dans l'IHAB "il n'est pas seulement là, il doit répondre à un cahier des charges". Une charte reprenant les 12 recommandations et les 3 principes de l'IHAB doit en outre être visible partout dans l'hôpital.

Si la maternité n'a pas encore pris de décision concernant la labellisation Maternys, le Dr Minier estime que les deux labels peuvent être complémentaires, mais se dit "un peu gênée" par la plateforme

charge via la plateforme Maternys.

Pour Hubert de Beauchamp, directeur du CH, ce label est "important en termes d'image pour se distinguer des maternités concurrentes".

Il explique ce choix plutôt que celui d'IHAB, par le fait qu'"on ne veut pas se disperser, c'est beaucoup de travail pour les équipes et pour des raisons de coût. Mme Belaisch est très active auprès du collège, on applique complètement les protocoles de soins du collège, on s'est senti plus dans cet état d'esprit".

cd-mlb/cd/hc/APMnews

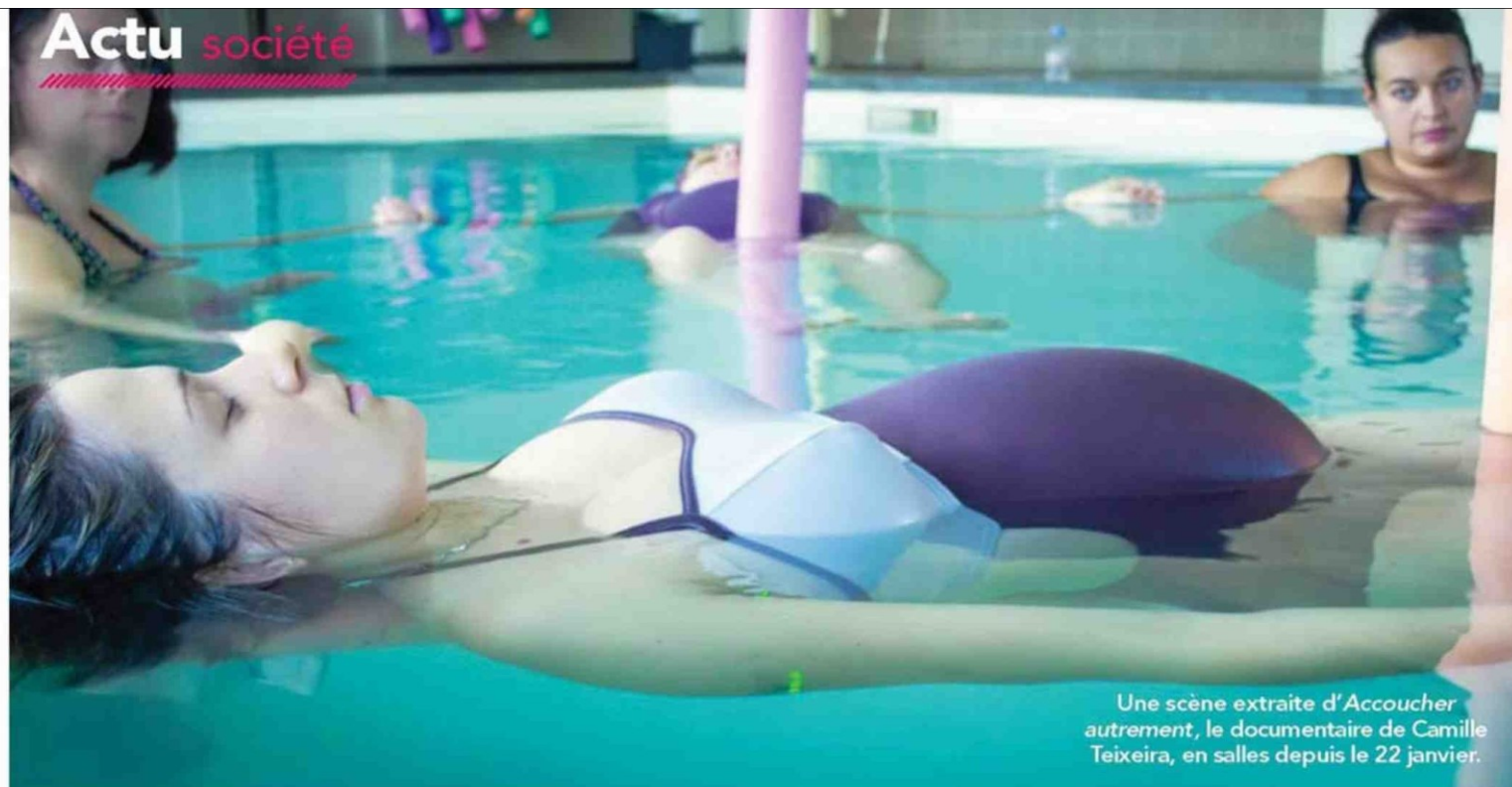
[CD0Q3U4SS]

POLSAN - ETABLISSEMENTS GYNECO-REPRO-UROLOGIE ENQUÊTE

Aucune des informations contenues sur ce site internet ne peut être reproduite ou rediffusée sans le consentement écrit et préalable d'APM International. Les informations et données APM sont la propriété d'APM International.

©1989-2020 APM International -

<https://www.apmnews.com/depeche/65/345821/ihab-ou-maternys--les-labels-de-bientraitance-vus-par-les-maternites-s-labellisees>



Une scène extraite d'*Accoucher autrement*, le documentaire de Camille Teixeira, en salles depuis le 22 janvier.

Accoucher autrement UN CHOIX DE COUPLE

De plus en plus de femmes veulent donner la vie de manière naturelle, sans médicalisation.
Une façon de vivre pleinement leur accouchement. Par Ségolène Barbé

Episiotomies non consenties, injections d'oxytocine à outrance pour accélérer les contractions, manque d'empathie des praticiens... Depuis peu, le débat sur les violences obstétricales prend de l'ampleur, et les langues se délient. Seules 58% des femmes* disent avoir vécu un accouchement conforme à leurs souhaits. Elles sont nombreuses désormais à vouloir donner la vie plus naturellement – à domicile, en maison de naissance – pour aller au bout de leurs sensations, et faire de cette naissance un vrai projet de couple. «C'est aussi une démarche écologique qui va de pair avec le désir de consommer et de vivre plus naturellement, sans produits chimiques ni médicalisation excessive», analyse la réalisatrice Camille Teixeira, dont le documentaire *Accoucher autrement* vient de sortir. Aujourd'hui, en France, sur les quelque 800 000 naissances annuelles**, seules 1% ont lieu hors maternité (en maison de nais-

sance, à domicile ou en route vers l'hôpital), mais les alternatives se développent. Depuis 2016, huit maisons de naissance ont vu le jour pour une expérimentation de cinq ans, avec un «niveau de sécurité satisfaisant», selon un premier rapport rendu public en novembre dernier.

Un label pour faire évoluer la bientraitance

Dans les maternités aussi, les équipes sont sensibilisées aux besoins des mères: 44 maternités bénéficient aujourd'hui du label Ihab (Initiative hôpital ami des bébés), tandis que le Collège national des gynécologues et obstétriciens français vient d'annoncer la création du label Maternys «pour faire évoluer les pratiques de la bientraitance». Finalement leur plus beau cadeau pour ce jour si unique. ●

* Etude Safe Motherhood For All, 2017.

** Enquête nationale périnatale, 2016.



Le label « Bientraitance » du CNGOF passé au crible

Fin 2019, le Collège des gynécologues et obstétriciens a lancé un label « Bientraitance et Transparence » destiné aux maternités volontaires, en réponse aux usagers qui dénonçaient les violences obstétricales. Onze maternités l'ont déjà obtenu. Nous avons passé ce label au crible, de sa genèse à son contenu. Le CNGOF a joué le jeu, fournissant de nombreux documents. Mais le cahier des charges et les modalités de mise en œuvre restent sujets à caution.



La maternité des Quatre Villes, à Saint-Cloud, a été labellisée le 8 janvier 2020, en présence d'Israël Nisand, côté, Joëlle Belaisch-Allart, responsable de la maternité, et Hubert de Beauchamp, directeur de l'hôpital.

« Le label du Collège vient honorer et distinguer les maternités qui s'engagent à promouvoir la *bientraitance* ». Ainsi s'exprime Israël Nisand, président du Collège national des gynécologues-obstétriciens de France (CNGOF) à l'occasion de la remise du label « Bientraitance et Transparence » à la maternité du centre hospitalier des Quatre Villes, à Saint-Cloud, le 8 janvier dernier. Les équipes sont réunies en présence du maire, du directeur de l'hôpital et de quelques journalistes. La scène ressemble à un passage de témoin. Israël Nisand, président sortant du CNGOF, remet une plaque estampillée « Maternité labellisée CNGOF »

à Joëlle Belaisch-Allart, cheffe de service de la maternité et nouvelle présidente de l'instance.

Annoncé en décembre 2017 et lancé un peu plus tard, le label est vivement critiqué, notamment par les usagers. Le Collège interassociatif autour de la naissance (Ciane) rejette le principe même de la labellisation. France Artzner, co-présidente, résume : « Le fait que le CNGOF des mesures concrètes concernant la *bientraitance* est une forme de reconnaissance des violences obstétricales. C nous ne pouvons cautionner un label de son côté, Adrien Gantois, pr

TOUT CONCILIER ?

Lors de cérémonie organisée à Saint-Cloud, Israël Nisand a vanté un label « français », critiquant au passage le label Initiative Hôpital Ami des bébés (IHAB). Oubliant que le CNGOF est membre de son comité de pilotage, il l'a taxé de « *label américain de la Leche League* » qui ne « *concerne que le nouveau-né* » et qui ne se battrait que pour l'allaitement maternel. En réalité, l'IHAB est soutenue par l'Organisation mondiale de la santé et l'Unicef. Elle promeut le choix et l'écoute des femmes via un cahier des charges et des formations rigoureuses. Résultat : en France, seules 44 maternités sont labellisées IHAB.

La fébrilité du président sortant du CNGOF masque mal les fragilités de son label « Bientraitance et Transparence ». Israël Nisand dit ne pas comprendre les critiques des usagers et des organisations de sages-femmes, qui devraient « *s'associer pour améliorer un label imparfait mais perfectible* ». Initiée en 2017 par le CNGOF, la commission ProBité, un groupe de travail chargé de promouvoir la *bientraitance*, compte des associations d'usagers et des organisations de sages-femmes. Or, cette commission a refusé de servir de caution au label (voir encadré). Aujourd'hui, Israël Nisand tente de l'instrumentaliser. Interrogé par la compagnie d'assurance Sham dans son rapport « *Management du risque en obstétrique* », il la cite comme étant associée à la démarche du label. En outre, à la conférence de presse du CNGOF du 17 décembre 2019 les présentations successives du label et de la commission ProBité ont induit une grande confusion chez nos confrères journalistes, qui ont tout mélangé.



ASHLEY GRAHAM

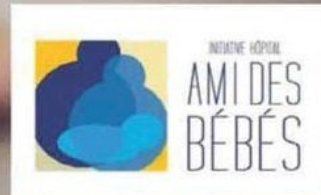
**"J'AI PRIS 23 KG
PENDANT MA
GROSSESSE ET
JE M'EN MOQUE"**

Elle nous aide à décomplexer ! Le mannequin Ashley Graham, adepte du body-positive, n'hésite pas à poster des photos en gros plan de ses vergetures depuis le début de sa grossesse. Elle vient d'ajouter : "Jusqu'à présent, j'ai gagné 23 kg (50 lbs) pendant ma grossesse. Et le mieux dans tout ça, c'est que je m'en fous. Je ne me suis jamais sentie aussi bien, je suis si reconnaissante envers mon corps, qui permet à ma peau d'être si souple et flexible". Le body-positive, on vous dit ! E.C.

En 2019

**QUELS ONT ÉTÉ
LES PRÉNOMS
LES PLUS RECHERCHÉS
SUR GOOGLE ?**

Trois prénoms féminins ont fait l'objet de plus de 1000 recherches mensuelles sur Google. Il s'agit de Jade avec 1415 recherches, puis d'Ambre avec 1409 recherches et enfin de Chloé avec 1382 recherches. Chez les garçons, un prénom devance vraiment les autres : c'est Eden avec 1600 recherches par mois. Loin derrière, on trouve Jules avec 1180 recherches, et Marceau avec 1131. V.B.



**Trois nouvelles
maternités IHAB**

Cela porte à 44 le nombre d'établissements français labellisés IHAB, "Initiative Hôpital Ami des bébés", une démarche de qualité qui prône la bientraitance envers les mères et les bébés, un respect des choix et le partenariat patients et soignants. E.C.

Sommaire

- 33** 5 questions essentielles sur les contractions utérines
- 34** Accoucher avec l'homéopathie, c'est possible !
- 39** Blanc d'hiver, un look, trois budgets

MOTS CLÉS

OMS
IHAB
Allaitement
Accouchement
Maternité
Accompagnement
parental

dossier

QUALITÉ

La démarche IHAB

Vingt ans d'action en France

L'Initiative Hôpital Ami des Bébé (IHAB), programme international lancé en 1991 par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et l'Unicef, a pour objectif d'améliorer l'accueil des nouveau-nés et l'accompagnement des parents dans les services de maternité et de néonatalogie (publics et privés). Bienveillance et partenariat bienveillant parents/soignants, dans le respect de la sécurité médicale, animent ce programme de soins centrés sur l'enfant et sa famille. Soutenue par l'Unicef France et partenaire de l'agence nationale Santé publique France, IHAB fête ses 20 ans.

Le programme IHAB s'intègre dans la Stratégie nationale de santé 2018-2022, axée sur la prévention et visant à promouvoir, notamment, la santé de la femme enceinte et du jeune enfant. La démarche est recommandée par la Haute Autorité de santé (HAS) – évaluation des pratiques professionnelles collective conduite en mode projet, valorisée dans la certification –, les réseaux de santé périnatale et le programme national Nutrition Santé 2019-2023⁽¹⁾.

L'état d'esprit IHAB repose sur le trépied suivant :

- » une attitude de l'ensemble de l'équipe centrée sur les besoins individuels du nouveau-né et de sa mère ;
- » un environnement et un accompagnement qui permettent aux parents de prendre totalement leur place, dès la naissance ;
- » un travail en équipe et en réseau pour assurer la continuité des soins en pré, péri et postnatal.

Le programme IHAB améliore l'accueil des nouveau-nés, favorise le contact peau-à-peau, la proximité et l'attachement parents/enfants⁽²⁾. Il protège, encourage et soutient l'allaitement maternel. Il permet aux femmes d'envisager cette démarche et leur donne confiance dans leur capacité à allaiter. Mais il va bien au-delà et permet à chaque femme d'être soutenue dans son choix, quel qu'il soit, pour mener comme

elle le souhaite son projet d'alimentation pour son bébé. Le programme IHAB est efficace sur les taux d'initiation, d'exclusivité et de durée d'allaitement⁽³⁾. L'effet favorable de l'IHAB sur l'initiation de l'allaitement a été objectivé en France : 10 % de chances en plus d'allaiter dans une maternité IHAB⁽⁴⁾. Pour autant, le programme IHAB en France n'exige pas de taux minimal d'allaitement maternel.

Un autre intérêt du programme est de (re)créer une cohésion d'équipe : chaque catégorie professionnelle (gynécologues-obstétriciens, pédiatres, sages-femmes, puéricultrices, IDE, auxiliaires de puériculture, anesthésistes, Iade...) doit en effet s'impliquer.

L'IHAB est également bienveillante pour les soignants, qui se trouvent valorisés grâce à l'accompagnement de qualité qu'ils proposent aux familles⁽⁵⁾.

Recommandations IHAB

Le programme IHAB est structuré en douze recommandations (*encadré 1*) revisitées par l'OMS en 2018⁽⁶⁾ et dont l'argumentaire scientifique a été actualisé⁽⁷⁾.

Ce référentiel qualité permet aux équipes de maternité et de néonatalogie d'évaluer régulièrement leurs pratiques.

Une formation commune, obligatoire, de tous les soignants en contact avec les (futurs) parents et nouveau-nés est à initier dès le début du projet IHAB. La formation de 20 heures (dont trois de pratique clinique) permet une cohérence dans l'accompagnement des parents et de leur nouveau-né : rythmes et besoins des nouveau-nés et de leurs parents, conduite pratique de l'allaitement et de l'alimentation artificielle, de l'accompagnement bienveillant des mères, bases de l'écoute et de la relation d'aide.

Cette formation peut être assurée en intra, par un organisme externe et/ou par certains réseaux de périnatalité. Un mix est possible.

Caroline FRANÇOIS
Coordinatrice médicale
IHAB France

Kristina LÖFGREN
Coordinatrice nationale
IHAB France

amis-des-bebes.fr

Les recommandations IHAB plébiscitent :

- » le respect des rythmes et besoins des bébés, qu'ils soient allaités ou nourris au lait artificiel;
- » le contact peau-à-peau dès la naissance (immédiat, prolongé d'au moins une heure et ininterrompu), même en cas de césarienne, dans le respect de la sécurité médicale et avec toute la surveillance nécessaire;
- » la proximité maman/bébé jour et nuit;
- » l'implication du père ou accompagnant (dans le soutien à la mère, dans les soins procurés au nouveau-né);
- » l'information des femmes enceintes sur l'allaitement pour leur permettre un choix éclairé. L'intérêt particulier du lait maternel est exposé aux parents de nouveau-nés prématurés et/ou malades;
- » l'accompagnement des mères qui choisissent l'allaitement;
- » l'accompagnement des mères qui choisissent l'alimentation artificielle (quantités des biberons, conditions de préparation et de conservation...). Chaque mère est accompagnée avec bienveillance pour reconnaître les rythmes et besoins de son bébé, les signes qui montrent qu'il est prêt à téter;
- » des pratiques pendant le travail et l'accouchement qui favorisent l'établissement du lien mère/enfant et un bon démarrage de l'allaitement selon le souhait de la mère. Les soignants pèsent les indications des procédures invasives et en informent avec bienveillance les femmes. Les femmes sont notamment encouragées à être accompagnées et soutenues par la personne de leur choix, à marcher et à bouger pendant le travail et à prendre en considération les méthodes non médicamenteuses pour soulager les douleurs;
- » le travail en équipe et en réseau pour assurer une cohérence d'accompagnement au cours de la grossesse, lors de la naissance et après le retour à domicile : PMI, réseaux de santé de périnatalité, médecins libéraux, sages-femmes libérales, pharmaciens, associations et groupes de soutien à la parentalité et à l'allaitement;
- » la protection des parents de l'influence de la publicité et des pressions commerciales en respectant le code international de commercialisation des substituts du lait maternel. L'application de ce code OMS permet également aux soignants de se prémunir des conflits d'intérêts.

Labellisation

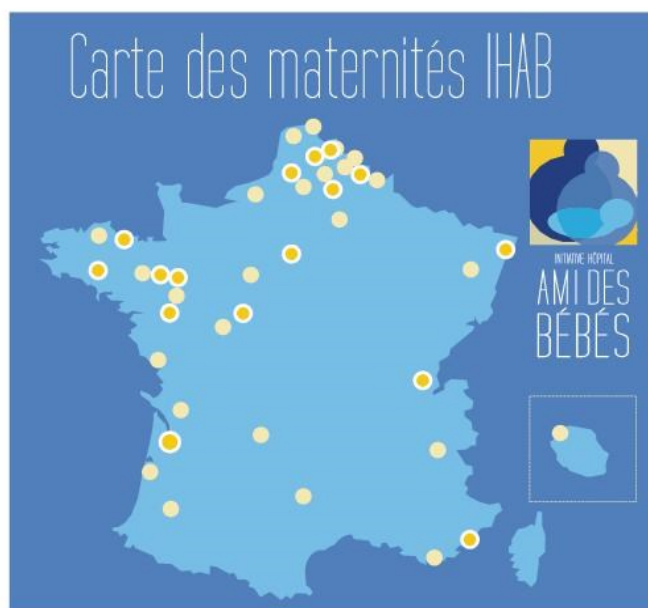
En France, le label IHAB est décerné à une équipe qui :

- » met en œuvre les douze recommandations de l'OMS, dans l'état d'esprit IHAB;
 - » a mis en place un système de recueil des statistiques sur l'alimentation des nouveau-nés;
 - » analyse l'évolution de ses statistiques, de ses taux de compléments et d'arrêt d'allaitement pour orienter sa politique et adapter ses actions dans le service (même si aucun taux d'allaitement maternel n'est exigé);
 - » a mis en place un travail en réseau avec des liens et actions en dehors de l'établissement, afin d'assurer de façon optimale l'information prénatale et le suivi post-natal.
- Tous les outils proposés sont élaborés par IHAB France et mis à disposition gratuitement, même sans adhésion, sur le site <https://amis-des-bebes.fr>.

ENCADRÉ Les 12 recommandations IHAB

1. Adopter une politique d'accueil et d'accompagnement des nouveau-nés et de leur famille, formulée par écrit et systématiquement portée à la connaissance de tous les personnels soignants.
2. Donner à tous les personnels soignants les compétences nécessaires pour mettre en œuvre cette politique.
3. Informer toutes les femmes enceintes des avantages de l'allaitement au sein et de sa pratique, qu'elles soient suivies ou non dans l'établissement. Informer les femmes enceintes hospitalisées à risque d'accouchement prématuré ou de naissance d'un enfant malade des bénéfices de l'allaitement et de la conduite de la lactation et de l'allaitement.
4. Placer le nouveau-né en peau à peau avec sa mère immédiatement à la naissance pendant au moins une heure et encourager la mère à reconnaître quand son bébé est prêt à téter, en proposant de l'aide si besoin. Pour le nouveau-né né avant 37 semaines d'aménorrhée, il s'agit de maintenir une proximité maximale entre la mère et le nouveau-né, quand leur état médical le permet.
5. Indiquer aux mères qui allaitent comment pratiquer l'allaitement au sein et comment mettre en route et entretenir la lactation, même si elles se trouvent séparées de leur nouveau-né ou s'il ne peut pas téter. Donner aux mères qui n'allaitent pas des informations adaptées sur l'alimentation de leur nouveau-né.
6. Privilégier l'allaitement maternel exclusif en ne donnant aux nouveau-nés allaités aucun aliment ni aucune boisson autre que le lait maternel, sauf indication médicale.
Privilégier le lait de la mère, donné cru chaque fois que possible, et privilégier le lait de lactarium si un complément est nécessaire. (Néonatalogie)
7. Laisser le nouveau-né avec sa mère 24 h/24. Favoriser la proximité de la mère et du bébé, privilégier le contact peau à peau, le considérer comme un soin.
8. Encourager l'alimentation « à la demande » de l'enfant.
Observer le comportement de l'enfant prématuré et/ou malade pour déterminer sa capacité à téter. Proposer des stratégies permettant de progresser vers l'alimentation autonome. (Néonatalogie)
9. Pour les bébés allaités, réserver l'usage des biberons et des sucettes aux situations particulières.
10. Identifier les associations de soutien à l'allaitement maternel et autres soutiens adaptés et leur adresser les mères dès leur sortie de l'établissement. Travailler en réseau.
11. Protéger les familles des pressions commerciales en respectant le Code international de commercialisation des substituts du lait maternel.
12. Pendant le travail et l'accouchement, adopter des pratiques susceptibles de favoriser le lien mère/enfant et un bon démarrage de l'allaitement.

Site : amis-des-bebes.fr

**NOTES**

(1) solidarites-sante.gouv.fr

(2) Entwistle FM 2013, "The evidence and rationale for the UNICEF UK Baby Friendly Initiative standards", UNICEF UK, 2013.

(3) P. Escamilla *et al.* *Maternal et Child Nutrition*, 2016.

(4) Résultats significatifs suite à l'extraction des données IHAB à partir de l'enquête nationale périnatale de 2016.

(5) Schied *et al.*, *BMC Health Serv Res* 2011;11: 208.(6) www.who.int/nutrition/publications/infantfeeding/bfhi-implementation-2018.pdf(7) www.who.int/nutrition/publications/guidelines/breastfeeding-facilities-maternity-newborn/en**AUTRES RÉFÉRENCES**

WHO recommendations, "Intrapartum care for a positive childbirth experience", 2018. "Antenatal care for a positive pregnancy experience", 2016.

The Nordic and Quebec working Group, "Neo-BFHI The Baby-friendly Hospital Initiative for Neonatal Wards. Three guiding principles and ten steps to protect, promote and support breastfeeding. Core document with recommended standards and criteria", 2015.

HAS, « Accueil du nouveau-né en salle de naissance », déc. 2017.

« Accouchement normal : accompagnement de la physiologie et interventions médicales », déc. 2017.

« Argumentaire scientifique. Sortie de maternité après accouchement », mars 2014.

Autoévaluation des pratiques

Des questions sont posées pour chacune des 12 recommandations, suivies des critères de l'OMS à valider pour l'évaluation IHAB. Renouveler régulièrement l'autoévaluation permet d'apprécier le chemin parcouru.

Un comité de pilotage incluant des représentants de chaque catégorie professionnelle de maternité et/ou néonatalogie établit un plan d'action pour répondre progressivement aux critères des 12 recommandations.

La formation et le recueil des statistiques d'alimentation des nouveau-nés sont à débiter d'emblée. Les autres recommandations sont à remplir dans un ordre propre à chaque équipe. Il est conseillé de commencer par les recommandations qui semblent les plus faciles pour l'équipe. La durée en démarche IHAB est variable selon les équipes, trois ans en moyenne.

Accompagnement IHAB France

L'établissement peut formaliser son engagement en remplissant une déclaration de mise en route vers le label IHAB. Une maternité peut s'engager seule en démarche IHAB; un service de néonatalogie s'engage toujours conjointement avec la maternité qui lui est attachée.

Cette déclaration, non obligatoire, peut être envoyée à IHAB France quel que soit l'avancement du projet de labellisation. Corrélée à l'adhésion à IHAB France, elle permet de bénéficier d'un soutien durant toute la démarche de labellisation : entretiens téléphoniques avec un

réfèrent, accès à l'espace adhérents (échanges d'outils et d'expériences entre équipes), formations à tarifs préférentiels. Les formations sont proposées trois fois par an sur Paris, sur deux journées consécutives, et regroupent 20 professionnels issus de différents services en démarche IHAB.

Lorsque les pratiques semblent en accord avec les critères des 12 recommandations, l'établissement demande à IHAB France que des évaluateurs viennent vérifier sur site (en moyenne trois à quatre évaluateurs pendant trois à quatre jours). Une participation (en fonction du type de maternité et du nombre de naissances) est demandée pour couvrir les frais de préparation de l'évaluation, de coordination, les frais de déplacement des évaluateurs et leurs indemnités.

L'IHAB suit une procédure d'évaluation rigoureuse, validée au niveau international par l'OMS et qui a fait ses preuves depuis près de trente ans. Elle comprend plusieurs volets :

- » entretiens avec le personnel soignant et non soignant,
- » entretiens avec les mères et femmes enceintes,
- » étude des documents écrits (remis aux femmes enceintes et aux mères) et analyse de trois protocoles : accueil du nouveau-né (voie basse et césarienne), don de complément aux nouveau-nés allaités, alimentation des nouveau-nés en néonatalogie,
- » observation dans les services (jour/nuit).

Les évaluateurs rédigent un rapport détaillé destiné à un jury indépendant, le comité d'attribution du label IHAB, réunissant 19 membres (représentants de sociétés savantes de périnatalité et associations de soutien entre mères).

Après examen du rapport d'évaluation, si les critères sont remplis, le comité attribue le label IHAB pour une durée de quatre ans. À ce terme, l'établissement doit demander une réévaluation pour le conserver.

Dans l'intervalle, IHAB France assure un suivi annuel pour maintenir la dynamique d'équipe et la qualité des pratiques et de l'accompagnement des familles.

État des lieux

Au niveau mondial, environ 22 000 hôpitaux sont labellisés, dont 800 en Europe.

En France, près d'une naissance sur six a lieu dans une maternité labellisée IHAB ou en démarche, soit 123 000 naissances par an (environ 16 % du total des naissances).

Quarante-quatre maternités sont labellisées : 4 de type III (dont un CHU) ; 6 de type IIB (toutes avec la néonatalogie labellisée) ; 11 de type IIA (dont 7 avec la néonatalogie) ; 23 de type I.

Une quarantaine de services sont déclarés officiellement en démarche de labellisation auprès d'IHAB France. De plus en plus d'équipes sont intéressées et de plus en plus de parents sollicitent cet accompagnement bienveillant autour de la naissance.

Conclusion

Le label IHAB récompense l'engagement des professionnels pour des pratiques autour de la naissance alliant sécurité, qualité des soins, bientraitance et bienveillance.

La 4^e Journée nationale de l'IHAB se déroulera à Paris le mardi 17 novembre 2020. L'occasion de célébrer les 20 ans de l'IHAB France et de parler d'attachement, d'allaitement et de bientraitance (amis-des-bebes.fr). ●